



## PROCES VERBAL MUNICIPAL

### Séance du 13 JANVIER 2025

-----

**L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, le LUNDI 13 JANVIER à 20h 45**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance Publique sous la présidence de Jocelyne REYNAUD-LEGER, *Maire*,

**Etaient présents :** Nicole BUFFARD Maire-Adjoint, Olivier SILLON Maire-Adjoint, Thérèse FARCY, Jean-Louis JULIEN, Jean-Pierre STOCKMAN, Anne Marie ENJALBERT, Stéphane FERRARIS, Isabelle DESSEAUX, Florence BEAULIEU, Franck CAVACIUTI, Eddie ANDRE, formant la majorité des membres en exercice

**Absents excusés :** Marianne THELLIER donne procuration à Nicole BUFFARD Maire-Adjoint, Eric VAN DER HAUWAERT donne pouvoir à Oliver SILLON Maire-Adjoint,

**Absents :**

Secrétaire de séance : Florence BEAULIEU

#### ***Approbation du Procès-Verbal de la séance du 13/01/2025***

Le procès-verbal du 13 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

#### **DELIBERATIONS**

##### **1- Antennes Couverture mobile**

Madame le Maire rappelle qu'en séance du 18 décembre 2023, par délibération n°20231218/023, le conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à signer une convention avec la Société BOUYGYES pour l'exploitation d'une emprise de 24 m2 de la parcelle cadastrée 1006 section B appartenant au domaine privé de la commune de Vert et correspondant à un terrain situé au terrain de sport Sente des Prés.

Considérant la pétition remise par le collectif Sente des Prés contre ce projet.

##### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal**

Décide d'annuler la convention avec la société Bouygues et autorise Madame le Maire à signer tous documents administratifs nécessaire.

##### **2- Aménagement du parc de la salle des fêtes et la réhabilitation de bâtiments communaux**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la réglementation d'attribution des « fonds de concours GPSEO » aux communes de moins de 5000 habitants en complément des subventions obtenues de la Région et du Département intervenant sur le reste à charge de la Commune.

Afin de diminuer le reste à charge de la commune, il paraît souhaitable de solliciter les « fonds de concours » portant sur l'opération suivante :

- Aménagement du parc de la salle des fêtes et la réhabilitation de bâtiments communaux

Opérations	Montant TTC	Montant HT	Montant HT Subvention demandée à la REGION IDF	Montant HT Subvention demandée au DEPARTEMENT DES YVELINES Et CRY+	Reste à charge HT de la commune	Montant HT Subvention demandée à la C.U. GPSEO	Solde HT restant à charge de la commune
Aménagement du parc de la salle des Fêtes et réhabilitation de bâtiments communaux	718 972 €	599 143 €	200 000 €	219 400 €	179 743 €	61 138 €	118 605 €
TOTAL	718 972 €	599 143 €	200 000 €	219 400 €	179 743 €	61 138 €	118 605 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **S'engage** à respecter les clauses stipulées dans la réglementation du Conseil Communautaire relative aux « FONDS DE CONCOURS »

- **Sollicite** de Mme la Présidente de la CU GPSEO l'attribution d'une subvention au titre des « FONDS DE CONCOURS » pour un montant de **61 138€ HT** en complément des subventions de la Région et du Département. Le reste à charge de la commune étant de **118 605 € HT**.

- **Autorise** Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

Clôture de la séance à 20h55


